

# La CCI invite les chefs d'entreprise

Dans le Cotentin, près de cinq cents chefs d'entreprise sont âgés de plus de 55 ans et seront donc concernés par la transmission de leur PME et PMI les années à venir. Après Caen, Saint-Lô et Evreux, les entrepreneurs de la région ont pu bénéficier mardi soir d'une réunion d'information.



Des entrepreneurs sont venus s'informer des règles de transmission de leur entreprise.

Conscients qu'une transmission d'entreprise mal préparée peut conduire à des coûts fiscaux très élevés, voire même à la faillite de celle-ci, la Chambre des notaires de Basse-Normandie, la Chambre de commerce et d'industrie territoriale du Cotentin ainsi que l'Union notariale financière se sont associées pour sensibiliser les cédants à ces problématiques.

À l'occasion de cette rencontre, Maître Florence Pouzenc, déléguée de l'Institut notarial de l'entreprise et des sociétés et Mlle Nadia Renault, conseiller financier à l'UNOFI (Union notariale financière) ont apporté aux chefs d'entreprises leur éclairage sur les questions liées à l'optimisation juridique et fiscale de la cession et de la transmission intrafamiliale.

## ■ Quatre thèmes autour de la transmission

« Nous avons articulé notre présentation autour de quatre thèmes, a expliqué Nadia Renault. « Les règles générales de la donation et la donation avec réserve d'usufruit, les différents régimes applicables aux cessions de parts sociales, la donation avant cession et



M<sup>re</sup> Florence Pouzenc (à gauche) et Nadia Renault ont animé cette réunion.

enfin la transmission à titre gratuit lorsqu'un enfant est repreneur. Cette solution offre d'ailleurs deux possibilités : Une holding de reprise ou le régime de la loi Dutreil qui consent un abattement de 75 % sur la valeur des titres en donation. Il faut souligner que la réussite d'une transmission est conditionnée par l'anticipation. Il faut préparer sa succession

longtemps à l'avance pour ne pas, le moment venu se trouver dans une situation d'urgence. »

Jean-Luc Marquet, conseiller transmission, cession, reprise à la CCI a, quant à lui, présenté l'offre de la Chambre de commerce dans la préparation et l'accompagnement du dirigeant durant cette période clé de son activité.